



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Affaire suivie par :

Nathalie FABRE

Cheffe du SERFoB

Tél : 06 07 90 33 27

nathalie.fabre@agriculture.gouv.fr

Compte rendu de la Commission Régionale de la Forêt et du Bois du 6 avril 2021

Conformément aux dispositions sanitaires en vigueur, la majorité des membres de la CRFB participent par visio conférence. Cette CRFB est co-présidée par Béatrice GENDREAU, Conseillère régionale représentant le Président du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine, et Philippe de GUENIN, directeur régional de l'agriculture et de l'alimentation et de la forêt représentant Mme La préfète de Nouvelle Aquitaine.

Nathalie FABRE procède à un appel pour constater que le quorum est atteint (28 votants), souligne la présence d'un nouveau membre (M. Magnaval) et la présence d'un invité (Pierre MACE, pour le GIP ATEGERI).

L'ensemble des documents sont disponibles sur le site internet de la DRAAF : <https://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/CRFB-du-6-Avril-2021>

En introduction, il est rappelé que le PRFB a été approuvé par le Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation le 30 décembre 2020 et que les dispositions relatives à l'information du public ont été réalisées.

Les attributions de la CRFB prévues dans le Code Forestier sont rappelées. Il est envisagé de réaliser deux CRFB par an, dont une au premier trimestre, visant à présenter en particulier le bilan des financements publics attribués à la filière, le suivi du PRFB (tableau et indicateurs). La CRFB a vocation à être une instance d'échange à disposition des acteurs de la filière pour présenter tout sujet d'intérêt collectif. Aussi, les membres sont sollicités pour présenter des sujets, en particulier pour la CRFB d'automne.

Point I - Bilan des financements publics 2020 à la filière

Les différentes aides (PDR, MAA, DREAL, DREETS, Conseil Régional, Ademe) sont présentées : voir diaporama.

Concernant les aides PDR, S. Vieban souhaite connaître le montant des investissements réalisés.

Concernant les aides à l'animation, P Flamant et S Vieban souhaitent disposer du détail des dispositifs soutenus. P Flamant demande les résultats du dispositif uniformob en mobilisation des bois. R de Lary (CRPF) précise que 193 000 m3 mobilisables ont été identifiés par cette action.

A la demande de P. Flamant, il est précisé que les aides à la mise en place des PSG concertés en vue de la labellisation GIEFF sont considérées comme des aides à l'investissement et non des aides à l'animation.

S. Vieban remercie Sophie NORMAND (DREETS) pour l'accompagnement sur la mise en œuvre du chômage partiel.

P de Guenin souligne que ces aides peuvent sembler représenter de gros montants en valeur absolue, mais sont finalement modestes quand on les compare au CA de la filière. Il conclut en indiquant que les aides ne gouvernent pas la filière, ce qui anime la filière est l'intérêt à mobiliser du bois.

Concernant les aides de l'ADEME, S. Vieban : demande localisation du projet ENGIE (chaudière à bois ou déchets d'alimentation, céréales) : Lacq.

Nathalie Fabre et Bernard Lazarini notent les demandes de précision sur les investissements et les crédits d'animation, qui seront complétées.

L'ADEME présentera plus précisément ses dispositifs d'aide l'année prochaine.

Alain VEROT (DREAL) demande à disposer d'éléments qualitatifs sur les aides au boisement, compte tenu des interrogations de la société sur l'enrésinement. V DORLANNE l'interroge sur l'affirmation que les aides au boisement de résineux ne seraient pas de qualité.

Point II Proposition d'une méthode de suivi des actions du PRFB

A. Proposition de méthode de suivi du PRFB :

N FABRE précise qu'il est proposé de suivre globalement les actions du PRFB par la tenue du tableau de suivi transmis. Chaque pilote public est en charge de synthétiser les travaux engagés par les différents partenaires en fin d'année et les résumer dans ce tableau, qui est ensuite transmis pour information aux membres de la CRFB.

Chaque acteur peut contacter directement le pilote public identifié pour lui apporter des éléments.

Les pilotes professionnels ont été actés en octobre 2019 après sollicitation des membres de la CRFB. L'ensemble des partenaires identifiés comme acteurs de chaque FA est détaillé dans chaque FA du PRFB.

A titre d'exemple, N FABRE décrit les résultats 2020 et perspectives 2021 pour la FA1 et Bernard LAZARINI pour la FA2.

Michel GAILLOT (FNE) demande comment accéder aux résultats des études et enquêtes qui ont été faites, et comment accéder à la mallette pédagogique pour favoriser le dialogue (ONF). Il souhaite la mise en place d'un espace partagé pour ces études.

Stéphanie Privat (Conseil Départemental 33) propose d'inclure la présentation des travaux départementaux (accord).

Alain Verot (DREAL) indique qu'aura lieu le 27 avril prochain le rendu des études sur les vieilles forêts et la diffusion d'un fond de carte s'y rapportant.

B. Proposition de séquençage :

F Guiraud (FIBNA) indique qu'il n'avait pas connaissance de la nécessité de mettre en place une priorisation des actions. P de GUENIN propose de retenir le terme de séquençage des actions.

S Latour et A. Guivar'ch présentent le travail qu'ils ont réalisé pour les FIBOIS à la demande de la DRAAF et du Conseil Régional (voir diaporama). Ils ont basé leur analyse sur les axes suivants : aspect collectif et individuel ; respect des équilibres territoriaux, respect des équilibres amont/aval, respect des trois enjeux (production, environnement, société).

S. Vieban souhaite que soit précisé le coût et/ou la durée des actions. S. Latour indique que, compte tenu des nombreux acteurs qui interviennent, ce travail paraît compliqué pour un faible gain.

S Vieban souhaite faire les choses les plus efficaces possibles avec les moyens que l'on a. Il ne faut pas écarter des actions qui ne demandent pas beaucoup d'investissement et qui sont très importantes. Il souhaite faire remonter la FA15 dans la première liste (surface avec DGD).

S Coree est assez d'accord avec S Vieban. Il propose de mettre en avant les ambitions des actions.

A Bailly estime qu'il a 2 fiches importantes sur la disponibilité des matériels forestiers (A23bis et 24).

B Gendreau regrette qu'il n'y ait rien sur la formation. Elle souhaiterait que M. Frédéric Chaboche Directeur opérationnel du Campus Forêt Bois Nouvelle Aquitaine fasse partie de la CRFB.

P de Guenin indique qu'on exprime 3 notions distinctes quand on classe les actions:

- Combien de temps il faut pour arriver à l'objectif ? en tenant à prioriser les actions susceptibles de donner des résultats rapides.
- Quand un sujet a commencé à être traité ? en tenant à juger au contraire que ce type d'action n'a pas besoin d'être mis en avant dans les priorités.
- Quel bénéfice on en attend pour la filière ? en cherchant à traiter en premier les actions ayant un résultat présumé plus favorable.
-

A ces questions , les FIBOIS ont proposé une réponse à dire d'experts en combinant les critères . On ne peut pas faire remonter toutes les actions dans la première liste. Il propose néanmoins de retenir l'introduction de la FA15 dans la première liste.

R De Lary souligne l'importance de la FA15. Il regrette que le CBPS avec programme de coupes et travaux disparaisse d'ici le 31 décembre 2021.

S Vieban regrette aussi la suppression du CBPS et la complexité croissante des informations à fournir dans les DGD. Il s'interroge sur la parution du DGU.

R De Lary précise qu'il y a 7000 CBPS qui risquent de disparaître.

N FABRE précise que la réforme du DGU est toujours d'actualité. Le MAA recherche un véhicule législatif. La loi Climat et résilience ne semble pas être adaptée, mais peut-être d'autres opportunités le permettront. Depuis 2014 on sait que les CBPS vont disparaître fin 2021. Pour bénéficier des aides du Plan de Relance, il faut disposer d'un DGD valide au dépôt de la demande d'une part, et au paiement d'autre part.

P de Guenin s'interroge pour savoir si une position régionale pourrait être envisagée sur ce sujet. V DORLANNE précise que ces dispositions relèvent du niveau législatif, donc pas possible dévolution au niveau régional.

P de GUENIN conclut en proposant qu'on mette la fiche 15 en première liste.

E Dumontet est d'accord mais rappelle aussi l'importance des sujets sanitaires (attente d'un retour du ministère sur la caisse phyto).

C. Point III Indicateurs du PRFB

N LECOEUR présente le tableau qui détaille les 17 indicateurs globaux de suivi du PRFB. L'objectif est un suivi annuel (présenté en CRFB du 1^{er} semestre). Le test est ici fait sur les indicateurs 2019, il sera ensuite décliné sur les indicateurs 2020 pour la CRFB de fin d'année.

L'indicateur 1 (volume sur pied) est calculé sur la base des données accessibles sur plateforme de l'IGN par groupe d'essence régional. Il n'y a pas de données au niveau départemental, qui n'ont pas un grand intérêt. Mais un niveau par SER peut présenter un intérêt, à préciser.

E Dumontet propose de regrouper certaines Sylvo-écorégion pour le pin maritime (ex dunes littorales et Massif des Landes de Gascogne)

L'Indicateur 4 (volume de sciage produit) peut être précisé avec une approche déroulage pour PM et peupliers.

F Guiraud émet une vigilance sur le secret statistique pour le déroulage en PM car il n'y a que deux entreprises. N LECOEUR précise que le chiffre annoncé n'est pas issu des entreprises mais de l'EAB sur la qualité « déroulage » des bois récoltés.

S Vieban : confirme l'intérêt des données sur le déroulage du peuplier (contreplaqué, emballage léger).

L'Indicateur 11 (Stock de carbone dans la filière forêt/bois) peut se présenter avec trois valeurs : la pompe forestière capte 22MtCO₂/an ; elle séquestre 10Mt et elle substitue 7.7Mt.

R de Lary : est favorable à cette présentation. La communication principale porte sur les 3 S Séquestration / Stockage / Substitution. Il évoque la possibilité de préciser la part de séquestration par rapport aux émissions.

R de Lary rappelle qu'il faut mettre les 3 chiffres mais expliquer qu'il ne faut pas les additionner.

M Galliot s'interroge sur l'indicateur de volume de bois mort, dont le chiffre lui paraît élevé. N Lecoeur : précise que ces données sont extraites de la base de données de l'IGN (OCRE).

IV- Bilan intermédiaire du plan France Relance

La DREETS, la DRAAF et le Conseil Régional présentent l'avancement des dispositifs du plan de relance (voir diaporama).

S Vieban souhaite un point sur l'AAP Graines et Plants.

Nathalie F précise que l'arbitrage du cabinet du MAA est attendu car le montant des demandes correspond à 2 fois le montant de la dotation. Pour l'heure pas de lauréat. Il est possible que les aides soient retenues par niveau de priorisation.

A Verot s'interroge au sujet des aides à la reconstitution forestière du plan de relance afin qu'elles respectent bien les enjeux environnementaux.


N FABRE rappelle que le plan de relance a pris en compte ces enjeux, en particulier avec la clause de mélange. L'Instruction technique précise tous ces éléments et servira de base pour l'instruction par les DDT dans le délai contraint de 1 an.

F Guiraud souhaite savoir quand seront communiqués les résultats sur les différents AAP.

Philippe Courtade, pour l'AAP territoire, précise qu'une partie de projets qui n'ont pas pu être retenus ont été soutenus par la région .S Normand indique qu'il n'y a pas beaucoup de dossiers orphelins.

N FABRE remercie les membres de la CRFB pour leur participation et contribution. Une CRFB devrait être programmée au dernier trimestre 2021, avec présentation des travaux de la commission approvisionnement, présentation des indicateurs 2020. Elle fait appel à contribution pour une présentation par les acteurs de sujets ou projets illustrant les actions du PRFB.

Le secrétaire de la CRFB
Le Directeur Régional de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt
Nouvelle-Aquitaine


Philippe de Guenin